



## Annulation permis de conduire

Par **gdlr33**, le **19/08/2015 à 10:14**

Bonjour,

Hier, j'ai reçu par recommandé le courrier 48SI me stipulant l'annulation de mon permis de conduire que j'ai obtenu en juin 1986.

Voici la liste de mes retraits de points:

- le 22/12/2008 à 15H30: 2 points
- le 09/07/2009 à 15H15: 3 points
- le 03/04/2012 à 11H02: 2 points
- le 29/06/2013 à 17H25: 3 points
- le 29/06/2015 à 10H25: 3 points

Je vous écris dans le forum pour avoir 2 informations. Premièrement, mon père est décédé le 26/06/2015, 3 jours avant la dernière infraction et je n'ai pas réagi à cause de ce décès, que je pouvais effectuer un stage de récupération de points pour éviter de perdre mon permis, je n'avais pas la tête à penser à ça.

Deuxièmement, je pensais que la perte des 2 points pouvait être récupéré au bout de 2 ans à partir de la dernière infraction (c'est pour ça que j'ai notifié les heures/ dernière infraction 29/06/2015 à 10H25 et avant dernière infraction 29/06/2013 à 17H25). Pour cela, il y a t-il une possibilité de recours.

Enfin, ma mère est hospitalisé depuis 3 semaines suite à une erreur médicale, et je suis la seule personne à pouvoir m'occuper d'elle. Sans permis pendant 6 mois, je vais avoir du mal à m'en occuper. Pensez vous qu'il y a une possibilité de recours.

Sachez enfin que j'effectue par an entre 30000 et 35000km et que les PV que j'ai eu concerne excès de vitesse et un franchissement de ligne blanche.

Merci pour votre contribution

Cordialement

Gilles

Par **crunch77**, le **19/08/2015 à 14:47**

bonjour

regarde ici, cela est claire

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1685.xhtml>

cordialement,

Par **LESEMAPHORE**, le **19/08/2015** à **16:56**

Bonjour

[citation] Pensez vous qu'il y a une possibilité de recours. [/citation]

Aucun

Vous aviez la possibilité d'effectuer un premier stage en 2009 pour récupérer 4 points et un second en 2013 vous auriez été à 10 points en 2015 avant la dernière infraction.

En faisant un troisième stage été 2015 vous seriez à 11 points aujourd'hui .

La 48SI est le résultat de votre négligence depuis 2008 alors que la réglementation prévoit le rattrapage de fautes de conduite .